

ARRETE MUNICIPAL

« *Portant délégation provisoire de fonctions et de signature à Madame Cindy LADISLAS DALAIZE, première adjointe au Maire* »

2024 – A - 061

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18 et L. 2122-23.

VU l'arrêté municipal 2020–A-038 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cindy LADISLAS DALAIZE dans les domaines de l'éducation, enfance et petite enfance.

VU la délibération n° 24-6-17 du conseil municipal du 27 février 2024 proclamant Mme Cindy LADISLAS DALAIZE première adjointe au Maire,

VU la délibération n° 23-6-1 du conseil municipal extraordinaire du 16 novembre 2023 portant sur le retrait de délégation de pouvoirs accordée au Maire par le conseil municipal,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire sera absent du 10 juillet 2024 au 17 juillet 2024 inclus,

CONSIDERANT que durant cette période, pour permettre une bonne administration de l'activité communale et au regard des nombreux actes pris par l'administration communale, il y a lieu de déléguer la signature du Maire à sa première adjointe, Mme Cindy LADISLAS DALAIZE.

ARRÊTE

Article 1^{er} : **DONNE** délégation de fonction et signature provisoire à compter du 10 juillet 2024 jusqu'au 17 juillet 2024 inclus sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Cindy LADISLAS DALAIZE, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Article 2 : **DIT** que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, 43 avenue Charles de Gaulle à MELUN (77000) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : **DIT** qu'une expédition du présent arrêté sera :

- notifiée à Madame Cindy LADISLAS DALAIZE,
- transmise à Madame la Préfète du Val de Marne,
- affichée à la porte de la mairie,
- annexée au recueil des actes administratifs.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 10/07/2024

Monsieur le Maire

Philippe GAUDIN

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20240710-2024-A-061-AR
Date de réception préfecture : 10/07/2024

